

LES AVOCATS SE MOBILISENT POUR **VOS DROITS**

Alors que la loi de réforme de la justice est examinée devant l'Assemblée nationale, les avocats du barreau de Rennes **alertent les citoyens** et se **mobilisent pour vos droits**.

Aujourd'hui, vous avez le droit à :



**Une justice
proche des
citoyens**



Demain, vous serez face à :

- Un désert de lieux de justice
- Une généralisation des procédures numériques et des plateformes en ligne
- Un parcours du combattant pour défendre vos droits

Aujourd'hui, vous avez le droit à :



**Un accès
individualisé
au juge**



Demain, vous serez face à :

- Une multiplication des procédures expéditives
- Une multiplication des procédures automatisées
- Un recul du contrôle du juge

Le projet de loi s'inscrit dans une **logique managériale de gestion des flux** et met à mal la **demande de justice** des citoyens et le respect des **équilibres démocratiques**.

L'AVIS DU DÉFENSEUR DES DROITS :

« Il est indispensable d'éviter la création de «déserts de droit» et de conserver un juge statutaire [indépendant] exerçant dans le cadre d'une justice de proximité en renforçant le maillage territorial. »

« La dématérialisation de la procédure, l'absence et le recours à la visioconférence ne doivent pas être imposés si le justiciable s'y oppose. »

« L'octroi de pouvoirs d'enquêtes complémentaires au parquet, sans contre-partie en matière de garanties statutaires [d'indépendance], et le recul du contrôle de l'autorité judiciaire sur les services de police remettent en cause de façon disproportionnée l'équilibre de la procédure pénale. »

L'AVIS DE LA COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME (CNCDH) :

« Les personnes vulnérables pourront-elles défendre leurs droits si elles n'ont pas d'accès à internet pour s'informer et réaliser les démarches préalables devenues obligatoires ? Les personnes les plus démunies ne risquent-elles pas de renoncer à saisir le juge ? »

« La CNCDH alerte sur les risques d'atteinte en particulier au droit fondamental à la vie privée qui découle des nouveaux moyens d'enquête. »

« La multiplication des procédures rapides, le recours accru au juge unique y compris au stade de l'appel ainsi que la visioconférence portent atteinte à une justice de qualité. »

IDEE RECUE N°1 :

ERROR



FAUX

Dématérialisation rime nécessairement avec amélioration.

Avec les plaintes en ligne, les victimes auront comme interlocuteur un ordinateur.

Or, formuler sa souffrance à un autre être humain, est le préalable indispensable au traitement juridique de celle-ci.

De plus, les victimes isolées, sans ordinateur, se retrouveront discriminées.

VRAI

IDEE RECUE N°2 :



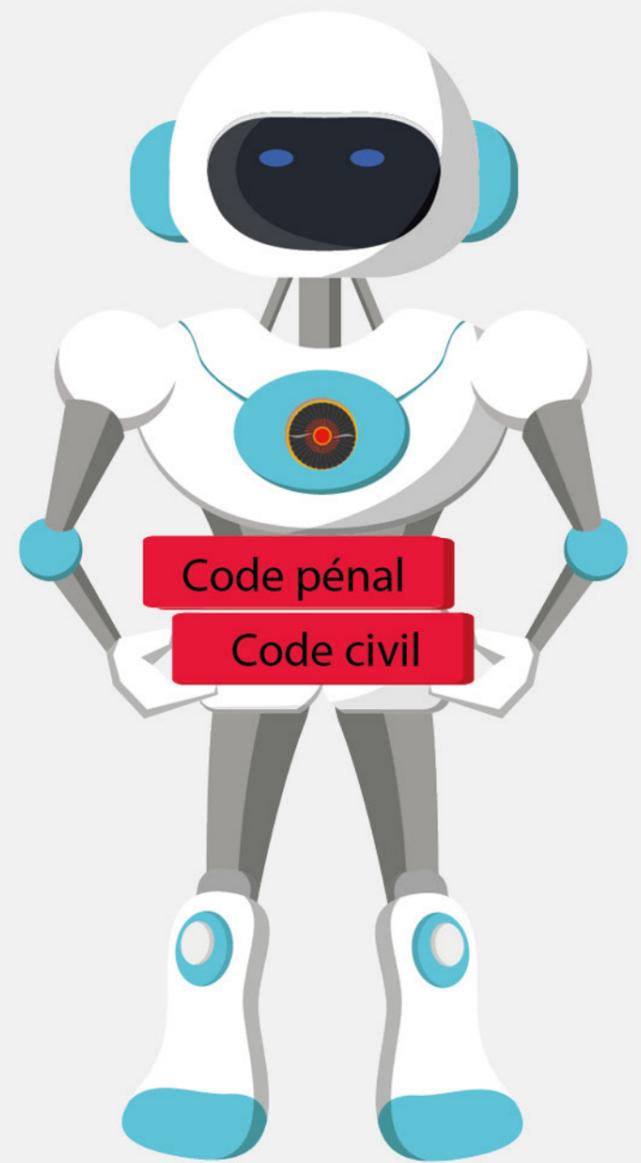
FAUX

La CAF (Caisse d'allocation familiale) est mieux placée que le juge pour modifier les pensions alimentaires.

VRAI

En confiant à la CAF le pouvoir de modifier le montant des pensions alimentaires, le risque est de voir ce montant modifié, au détriment du parent débiteur de la pension alimentaire.

IDEE RECUE N°3 :



FAUX

Un robot rend mieux la justice qu'un juge.

VRAI

Les «petits litiges» dont le montant n'excédera pas 10 000€ ne seront plus jugés par un juge mais par des plateformes en ligne gérées par des sociétés privées.

Les études réalisées démontrent que les algorithmes accentuent les inégalités.

Les sociétés privées sont gouvernées par des intérêts économiques... qui décidera des algorithmes, qui les contrôlera ? Nos juges sont humains et indépendants.

IDEE RECUE N°4 :



FAUX

L'augmentation de 5% du budget vise à améliorer le fonctionnement de la justice.

Plus de la moitié du budget est consacré aux prisons et non à la justice.

VRAI

Le budget ne permettra la création que de 100 emplois supplémentaires de magistrats... Est-ce vraiment suffisant ?

En Allemagne, 24 magistrats pour 100 000 habitants.

En France, 10 magistrats pour 100 000 habitants.